



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
des Bouches du Rhône

à

Mmes et M. les instituteurs et professeurs des
écoles
S/C de :
Mmes et M. les inspecteurs de l'Education
Nationale
Mmes et M. les principaux de collège

Marseille, le 1^{er} avril 2020



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Division
des personnels
enseignants
DPE2

Référence
L.A. DDEEAS 2020
Dossier suivi par
Jean-ClaudeMasini
Téléphone
04 91 99 67 52
Mél.
Ce.dpe13-chef2
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 08h30 à 17h00

Objet : **Liste d'aptitude aux emplois de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - Année scolaire 2020 - 2021**

Ref. : Décret n° 74-388 du 08/05/1974
Circulaire ministérielle n°75-006 du 6 janvier 1975

Les candidats peuvent faire acte de candidature pour les emplois de direction :

- Ecole élémentaire spécialisée
- Ecole annexe et école d'application
- Ecole comportant au moins trois classes spécialisées et d'école d'éducation spéciale
- De centre médico-psychopédagogique (C.M.P.P)

Les instructions citées en référence précisent les modalités d'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement spécialisé.

Le bénéfice d'une inscription sur la liste d'aptitude à un emploi de directeur d'établissement spécialisé n'est acquis que pour une année.

Les candidats prennent l'engagement d'accepter le poste qui leur sera éventuellement attribué, sous réserve qu'il soit situé dans leur département d'origine.

Les instituteurs et professeurs des écoles remplissant les conditions exigées peuvent faire simultanément acte de candidature à une inscription sur plusieurs listes.

Les enseignants souhaitant s'inscrire devront remplir la notice de candidature jointe à cette circulaire et l'adresser **PAR COURRIEL** à l'I.E.N. de la circonscription ou à l'I.E.N. spécialisé jusqu'au **mercredi 8 avril 2020**.

Les I.E.N. feront parvenir les dossiers de candidatures à la DSDEN, bureau DPE2, **PAR COURRIEL** (ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr) **le vendredi 10 avril 2020**.

Pour le directeur académique,
Le secrétaire général,


Vincent LASSALLE